

Chaque jour, 19 travailleurs se blessent sur les chantiers.

**TOUS NOS CHANTIERS DE CONSTRUCTION, LES PETITS COMME LES GRANDS,
DOIVENT ÊTRE SÉCURITAIRES. TOUT LE TEMPS.**

LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS, ÇA SE GÈRE

Pour prévenir les accidents sur un chantier, il faut intégrer le volet de la santé et de la sécurité du travail aux autres activités de gestion, notamment en appliquant un programme de prévention.

QU'EST-CE QU'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION ?

Un programme de prévention est une démarche de gestion de la santé et de la sécurité du travail qui consiste à **identifier** les dangers, à les **éliminer** ou à les **contrôler**, à **informer** les travailleurs et à les **former**, et à assurer auprès d'eux une **supervision** adéquate.

DANGERS DE TOLÉRANCE ZÉRO : DES SOLUTIONS ET DES MOYENS DE PROTECTION EXISTENT

EN HAUTEUR, UTILISER LES MOYENS DE PROTECTION POUR NE PAS TOMBER

À RISQUE : charpentiers-menuisiers, couvreurs, maçons, manœuvres, etc.

CONSÉQUENCES : décès, fractures multiples, déchirure, entorse, foulure, etc.



PHOTO : TAVAUT

- À une hauteur de plus de trois mètres : installer des garde-corps. Si ce n'est pas possible, s'assurer que les travailleurs sont attachés ;
- Fixer solidement l'échelle, l'installer sur une base stable et s'assurer qu'elle dépasse le palier supérieur d'au moins 900 millimètres ;
- Avoir les mains libres pour monter dans l'échelle ou en descendre.

GARDER SES DISTANCES POUR PRÉVENIR LES CHOCS ÉLECTRIQUES

À RISQUE : électriciens, manutentionnaires, manœuvres, etc.

CONSÉQUENCES : décès, électrocution, électrisation, brûlure, etc.



- Près d'une ligne électrique, s'assurer que toute personne, pièce, équipement ou élément de machinerie se trouve plus loin que les distances minimales d'approche. Par exemple, à plus de trois mètres si la tension de la ligne est inférieure à 125 kilovolts.

TRAVAILLER SUR DU SOLIDE POUR ÉVITER QUE TOUT S'ÉCROULE

À RISQUE : charpentiers-menuisiers, maçons, plombiers, manœuvres, etc.

CONSÉQUENCES : décès, fractures multiples, traumatisme crânien, etc.



PHOTO : TAVAUT

Échafaudages

- Ancrer solidement l'échafaudage à des points d'amarrage ;
- S'assurer que les montants métalliques reposent sur des plaques et des madriers.

Excavations et tranchées

- Étançonner les parois de l'excavation ou de la tranchée ;
- Déposer les matériaux à plus de 1,2 mètre de la bordure des parois ;
- Veiller à ce que les véhicules et les machines circulent ou stationnent à plus de trois mètres des parois des excavations ou des tranchées.

Pour l'ensemble des activités sur les chantiers de construction, les inspecteurs demeurent vigilants quant au port des équipements de protection individuelle. Des constats d'infraction peuvent être délivrés tant aux employeurs qu'aux travailleurs.

RÉDUIRE L'EXPOSITION POUR SE PROTÉGER DES POUSSIÈRES D'AMIANTE OU DE SILICE

À RISQUE : plombiers, carreleurs, couvreurs, maçons, calorifugeurs, etc.

CONSÉQUENCES : décès, cancer, amiantose, silicose, emphysème, asthme, essoufflement, etc.



Poussières d'amiante

- Transmettre un avis d'ouverture du chantier à la CSST ;
- Déterminer le type d'amiante présent sur les lieux ;
- Utiliser une enceinte étanche et ventilée adéquatement pour les travaux à risque élevé ;
- Mouiller en profondeur le matériau amianté ou utiliser un aspirateur muni d'un filtre à haute efficacité ;
- Porter un vêtement de protection ;
- Porter un appareil de protection respiratoire approprié ;
- Placer les débris dans des contenants hermétiques.

Poussières de silice cristalline (quartz)

(p. ex. travaux sur des ouvrages de béton, maçonnerie, etc.)

- Mettre en place un équipement permettant de contrôler à la source les émissions de silice ;
- Porter un appareil de protection respiratoire approprié.

En cas de manquement à ces règles, les fautifs :

- s'exposent à un arrêt des travaux ;
- sont passibles de poursuites pénales (constats d'infraction) ;
- verront l'annonce de leur condamnation publiée.

Parce que le Québec a besoin
de tous ses travailleurs

www.dangerconstruction.ca

CSST